# Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

#### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration				
Nom de l'entreprise	EUROLINES SA			
Raison sociale de l'entreprise	EUROLINES SA			
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	2014/11/0004396			
Département d'établissement de l'entreprise	92			

	Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :  Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré  Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés  Diminution de temps de parcours d'au moins 10%  Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine <sup>2</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Gare routière - Place de la Gare 68000 Colmar 48,0724737, 7,346901	
Destination <sup>3</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Parking autocars - Avenue Wilson 90000 Belfort 47,633275, 6,854379	

<sup>1 «</sup> Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 1		
Temps de parcours	Colmar/Belfort 1h45 minutes Belfort/Colmar 1h30 minutes		
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe (s) : n°2 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 2		

### Annexe n°2

## Fréquences/Volume

### Liaison Colmar - Belfort

## Service journalier

Départ	Arrivée	Heure départ	Heure d'arrivée	Capacité maximale
Colmar	Belfort	22h00	23h45	53y
Belfort	Colmar	05h00	06h30	53y

#### Annexe n°1

